

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 JANVIER 2022

Nombre de conseillers communautaires présents : 11

Etaient présents :

Tugdual BRABAN, Patrick WAQUIER, Joëlle LE BIHAN, Yvon COQUIL, Annick BARRE, Martine QUEMERE, Denis SALAUN, Jean-Claude GOUIFFES, Bernard SALIOU, Guy CITERIN, Géraldine HARY,

Etaient également présents :

Marguerite BLEUZEN, maire de Plonévez-du-Faou ; Stéphane GUILLOU, maire de Saint-Goazec ; Sandrine GENTRIC, Directrice Générale des Services.

La séance est ouverte à 16h05 sous la présidence de Bernard SALIOU qui propose de désigner Guy CITERIN en tant que secrétaire de séance.

1. Lecture et approbation du procès-verbal du Bureau communautaire du 20 décembre 2021 –

Bernard SALIOU fait lecture de ce point.

Le procès-verbal a été joint en annexe.

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité ce procès-verbal.

2. Administration générale –

Bernard SALIOU fait lecture de l'ensemble de ces points.

2.1 Information – Bilan 3 ans 2018-2021 de la Banque des territoires ;

Le bilan a été joint en annexe

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité ce procès-verbal.

2.2 Information – DDFIP du Finistère- Nouveaux réseaux de Proximité – Réorganisation 2022 ;

Le courrier reçu du Directeur départemental des Finances publiques est joint en annexe.

Le Bureau communautaire prend acte de cette information.

2.3 Chiffres clés de la vie associative en Bretagne ;

Une publication de la Région Bretagne est jointe en annexe.

Le Bureau communautaire prend acte de cette information.

2.4 Information – Mise en place des Conférences régionales du Sport ;

Le courrier de Pierre POULIQUEN, président de la CRS est joint en annexe.

Le Bureau communautaire prend acte de cette information.

2.5 Compte rendu de la CTAP du 22 décembre 2021 ;

Le compte rendu est joint en annexe.

Le Bureau communautaire prend acte de ce compte rendu.

2.6 Actualisation du Projet culturel de territoire du Pays COB – Désignation de représentants au comité de pilotage ;

Le Pays COB sollicite les territoires communautaires le composant à désigner 2 élus au comité de pilotage d'actualisation de son Projet culturel de territoire.

Une note méthodologique et un diaporama ont été joints en annexes.

Il est proposé que cela soit relayé auprès des conseillers municipaux pour obtenir deux noms afin que le prochain conseil communautaire puisse valider.

Avant passage en Conseil communautaire, le Bureau communautaire émet un avis favorable sur la désignation de représentants à ce comité de pilotage.

3. Développement économique et Aménagement de l'espace –

3.1 Zone de Kroas Lesneven à Châteauneuf-du-Faou - Dépôt d'un nouveau permis d'aménager ;

Tugdual BRABAN fait lecture de ce point et il est rappelé que ce point sera soumis au vote du Bureau communautaire et non du Conseil communautaire.

La commission Développement économique du 3 mars 2021 a validé le lancement de la consultation des marchés de travaux portant sur la réalisation de la viabilisation de la 2^e phase de la 6^e tranche de la ZA de Kroas Lesneven à Châteauneuf-du-Faou.

Le Conseil communautaire du 9 septembre 2021 a validé la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux d'aménagement des travaux d'aménagement de la ZA de Kroas Lesneven à Châteauneuf-du-Faou (6^e tranche de la 2^e phase).

A ce jour, 50 % des terrains situés sur la 6^e tranche sont réservés par des porteurs de projets. Les porteurs de projet ont sollicité le service économique pour connaître les délais d'achat et d'implantation sur cette zone.

La réglementation ayant évolué, le précédent PA concernait la période 2011-2021. Expiré depuis mars 2021, un nouveau permis d'aménager doit être déposé pour permettre la viabilisation des dernières parcelles.

Un travail réglementaire et technique est à réaliser.

Bernard Saliou souligne que la CCHC n'a pas été bien accompagnée sur ce sujet. Cela va nous retarder pour la signature des ventes de terrains avec les porteurs de projets.

Avant passage en Conseil communautaire, le Bureau communautaire émet un avis favorable de principe à l'unanimité, sur le dépôt d'un nouveau permis d'aménager de la ZA de Kroas Lesneven à Châteauneuf-du-Faou auprès des différents services instructeurs.

3.2 Zone de Kroas Lesneven à Châteauneuf-du-Faou - Dossier de déclaration Loi sur l'Eau ;

Tugdual BRABAN fait lecture de ce point et il est rappelé que ce point sera soumis au vote du Bureau communautaire et non du Conseil communautaire.

Dans le cadre du dépôt d'un nouveau permis d'aménager de la ZA de Kroas Lesneven à Châteauneuf-du-Faou (6^e tranche de la 2^e phase), un dossier de déclaration Loi sur l'eau doit être déposé.

Ce dossier comprend des préconisations et un dimensionnement de la filière de gestion des eaux pluviales. Il est rappelé que les bassins ont déjà été réalisés dans le cadre des travaux de la première tranche de travaux. Cette étude devra vérifier notamment si des mesures correctives sont à apporter.

Avant passage en Conseil communautaire, le Bureau communautaire émet un avis favorable de principe à l'unanimité, sur le dépôt de dossier de déclaration Loi sur l'eau de la ZA de Kroas Lesneven à Châteauneuf-du-Faou (6^e tranche de la 2^e phase) auprès des différents services instructeurs.

4. Communication, attractivité et numérique –

4.1 Compte-rendu de la commission Bretagne THD du 8 décembre 2021 ;

Yvon COQUIL fait lecture de ce point.

Le compte rendu a été remis en séance.

Marguerite BLEUZEN fait un retour sur les plantations en cours sur les talus en dessous des lignes, dans le cadre des travaux connexes de la RN 164. Ces futurs arbres seront aussi à élaguer et plusieurs personnes ont déjà fait remonter leurs mécontentements.

Le Bureau communautaire prend acte de ce compte rendu.

5. Enfance – Jeunesse -

5.1 Compte-rendu de la commission du 6 janvier 2022 ;

Géraldine HARY fait lecture de ce point.

Le compte rendu a été remis en séance.

Géraldine HARY souhaite apporter des éclaircissements sur la diffusion des vidéos des jeunes dans le cadre de NERZH. Tugdual BRABAN ajoute qu'une rencontre a eu lieu avec le Pays COB le 7 janvier 2022 en mairie. Il a été proposé que la diffusion soit réfléchi à l'échelle communautaire.

Géraldine HARY rappelle que la coordinatrice jeunesse doit être associée à toutes les demandes car la compétence est à l'échelle communautaire. Si cette dernière n'a pas les éléments, elle ira chercher les réponses et actionnera le réseau. Le volet jeunesse est primordial dans notre travail d'élus pour les années à venir. Il était nécessaire de préciser le rôle de chacun et d'apporter une réponse aux différentes incompréhensions.

Martine QUEMERE souligne que la coordinatrice a participé à la mise en réseau avec OXYJEUNE, lors d'une demande d'aide psychologique sur la commune.

Le Bureau communautaire prend acte de ce compte rendu.

5.2 Information – Centre social ULAMiR Aulne - Projet social 2021-2025 ;

Géraldine HARY fait lecture de ce point.

Le projet social a été joint en annexe.

Ce document est à consulter afin de favoriser les échanges avec l'ULAMiR Aulne en vue d'une présentation à venir à l'occasion d'une prochaine séance de Bureau communautaire.

Le Bureau communautaire a pris connaissance de ce projet social.

5.3 Nouvelle appellation du RAM : Relais Petite Enfance ;

Géraldine HARY fait lecture de ce point.

L'ordonnance n°2021-611 du 19 mai 2021 institue les Relais Petite Enfance (RPE) en tant que « service de référence de l'accueil du jeune enfant pour les parents et les professionnels » en lieu et place des Relais assistants maternels (RAM).

Le décret n°2021-1115 du 25 août 2021 précise les cinq missions des RPE :

- ✓ participer à l'information des candidats potentiels au métier d'assistant maternel [...];
- ✓ offrir aux assistants maternels [...] un cadre pour échanger sur leurs pratiques professionnelles [...], notamment en organisant des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants qu'ils accueillent ;
- ✓ faciliter l'accès à la formation continue des assistants maternels [...];
- ✓ assister les assistants maternels dans leurs démarches d'inscriptions, de déclaration et d'information sur leurs coordonnées et disponibilités d'accueil;
- ✓ informer les parents sur l'ensemble des modes d'accueil du jeune enfant, individuels et collectifs [...]

Le Bureau communautaire approuve, à l'unanimité, le changement de nom de l'actuel Relais Assistantes Maternelles, qui deviendra Relais Petite Enfance, à compter du 15 janvier 2022.

5.4 Multi accueil - Convention de prestation « Référent santé et accueil inclusif » ;

Géraldine HARY fait lecture de ce point.

Conformément au décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux établissements d'accueil du jeune enfant, l'intervention d'un infirmier, référent santé, est à prévoir au sein du multi accueil L'envol.

Il est proposé la signature d'une convention annuelle avec le centre de soins infirmiers de Landeleau qui définit les fonctions de l'infirmier, son temps de travail et le montant de la rémunération horaire, soit 24 € de l'heure pour une intervention de 12 heures en moyenne par semaine.

Le Bureau communautaire autorise, à l'unanimité, le Président à signer la convention à intervenir avec le centre de soins infirmiers de Landeleau.

5.5 Périodes de fermeture du Multi accueil pour l'année 2022 ;

Géraldine HARY fait lecture de ce point.

Il est proposé les périodes de fermeture suivantes du Multi accueil L'envol sur l'année 2022 :

- ✓ vendredi 27 mai (week-end de l'Ascension),
- ✓ du vendredi 29 juillet au soir au mardi 23 août au matin (journée pédagogique le lundi 22 août),
- ✓ du vendredi 23 décembre au soir au lundi 2 janvier 2023 au matin.

Le Bureau communautaire valide à l'unanimité les périodes de fermeture du Multi accueil pour l'année 2022.

6. Travaux, bâtiments, voirie –

6.1 Compte rendu de la commission du 15 décembre 2021 ;

Jean-Claude GOUIFFES fait lecture de ce point.

Il est demandé que le responsable de pôle se rapproche des élus de la commission pour obtenir les créneaux qui convenaient le mieux.

Le compte rendu a été joint en annexe.

Le Bureau communautaire prend acte de ce compte rendu.

7. Questions diverses et d'actualité –

7.1 Réunion ABS ;

Il est rappelé la date de la réunion du comité de pilotage mercredi 19 janvier à 17h30. Il est demandé d'assister à la réunion en visio conférence au maximum.

7.2 Piscine communautaire ;

Pour l'inauguration il est rappelé les modalités d'accueil au vu du contexte sanitaire. Il est proposé de maintenir avec les financeurs, les agents et les conseillers communautaires.

Joëlle LE BIHAN propose qu'une porte ouverte soit faite par la suite pour permettre d'associer un maximum de monde.

Il est proposé de ne pas maintenir la prestation d'Alain Bernard

Un courrier est envoyé aux écoles du territoire pour décaler le démarrage des activités scolaires après les vacances scolaires de février

Bernard SALIOU fait une projection des photos sur la dalle numérique.

7.3 Vœux ;

La vidéo des vœux 2022 qui devait être tournée à la piscine devient une vidéo promotionnelle d'une minute.

Un carton d'invitation en format informatique est en cours de finalisation.

Les vœux aux entreprises sont annulés au vu de la crise sanitaire.

7.4 PCA de la CCHC

Le Plan de continuité d'activités est toujours en application à la CCHC au vu de la crise sanitaire. Le télétravail a été évoqué.

Les maires font retour de ce qui se fait en mairie.

Un modèle de PCA sera envoyé en mairie.

La séance est levée à 19h15.

**Le Président,
Bernard SALIOU**



**Le secrétaire de séance,
Guy CITERIN**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and strokes, positioned to the right of the President's signature.